

**Compte-rendu du Conseil de Faculté du 7 mai 2020**  
En visio-conférence

**Élus présents** : Alain AYERBE, Gérémy COMETTI, Philippe CORDAZZO, Salomé DEBOOS, Catherine DELCROIX, Philippe HAMMAN, Judicaël JUGE, Anne-Sophie LAMINE, Elena LANDMANN, Elise MARSICANO, Geoffrey POITOU, Roger SOME, Maurice WINTZ

**Élus excusés** : Catherine BOISSON, Nalini FURST, Frédéric BAUER, Marcel BAUER, Nicolas MATT, Catherine ZUBER

**Procurations** : N.Furst à G.Cometti

**Invitée** : Clarisse MAIGRET

**Invités permanents excusés** : Maurice CARREZ, Marie DE LASALLE, Pascal HINTERMEYER,

**Invités permanents** : Nicolas AMADIO, Marie BALAS, Catherine LÉOPOLD

**Président de séance** : Jean-Daniel BOYER, Doyen

**Ordre du jour** :

1. Approbation du compte-rendu du conseil de Faculté du 30 avril 2020
2. Modification des MECC pour la session 2, des semestres 1 et 2 de l'année 2019-2020 (à valider éventuellement début mai par vote électronique)
3. Calendrier - décalage des rendus de mémoires
4. Proposition d'adoption d'un document de référence enseignants/étudiants
5. Vote des MECC 2020-2021 – Les MECC sont disponibles sur Seafire à partir du 20 avril 2020

<https://seafire.unistra.fr/d/db1de58c4eb94e109091/>

6. Rapport annuel des directeurs d'instituts attendu pour le 30 avril
7. Dialogue de gestion 2021
  - De la nécessité de recruter des professeurs à la Faculté des Sciences sociales – C. Delcroix
  - Demandes émanant des instituts
8. Point d'information : renouvellement des PAST
9. Évocation de la rentrée de septembre 2021
  - Aménagement du calendrier de rentrée. Proposition d'un décalage du calendrier d'une semaine par rapport au calendrier de l'Unistra.
  - Anticiper le fait que nous risquons peut-être de ne pas faire des cours à plus de 50 étudiants en présentiel.
  - E-candidat : question de l'acceptation en Master d'étudiants n'ayant pas fait de Licence de Sciences sociales
10. Point sur les TD attachés aux CM optionnels en L2
11. Point sur les conseils de perfectionnement
12. Point d'information : mise en place d'une préparation à l'agrégation de Sciences économiques et sociales à la FSEG à la rentrée 2020.

### Conseil restreint aux EC élus

Validation de la délibération du Comité des experts du 4 mai

M. Boyer salue les membres du conseil.

Il aborde l'ordre du jour.

Mme Delcroix intervient en demandant que l'on aborde en divers le projet de renouvellement de l'accord avec Francfort comme prévu dans l'ordre du jour du conseil du 7 mai.

M. Boyer répond que le point n'est pas à l'ordre du jour et que, comme il le lui avait indiqué par courrier électronique il sera traité lors du conseil de faculté du 14 mai prochain. Des points sont en effet à éclaircir avant. Il lui propose de faire une visio conférence la semaine prochaine. Mme Delcroix aimerait juste être sûre que ce point sera abordé en conseil du 14 mai.

### **1. Approbation du compte-rendu du conseil de Faculté du 30 avril 2020**

Le compte-rendu du conseil de faculté du 30 avril est approuvé à l'unanimité des membres du conseil avec deux modifications :

M. Somé demande une modification au sujet de son intervention relative au budget.

Mme Deboos demande que l'on ajoute les noms des émérites sur le point du vote au conseil restreint.

Les deux modifications sont les suivantes :

« M. Somé fait remarquer que le budget ainsi voté accorde des montants aux instituts qui doivent pourtant assurer des frais en enseignement ; ce qui est anormal à ses yeux ; l'enseignement devant être financé par la faculté et non pas par les instituts. Il déclare se soumettre au résultat du vote du conseil mais a tenu à formuler la remarque. »

« Après discussions sur les dossiers présentés, le conseil restreint a voté pour à l'unanimité sur la reconduction des demandes présentées par les collègues émérites : Mme Guth, MM. Raphaël, Blanc et De Montlibert ».

### **2. Modification des MECC pour la session 2, des semestres 1 et 2 de l'année 2019-2020 (à valider éventuellement début mai par vote électronique)**

M. Boyer indique que les modifications des MECC seront votées lors du conseil de faculté du 14 mai prochain pour intégrer les demandes de modifications des élus-étudiants.

Il en ira de même des demandes visant à modifier les épreuves de la session 2 suite au confinement.

Mme Maigret indique que pour les responsables de cursus qui n'auront pas répondu sur ces MECC, on gardera la même chose que ce qui était prévu.

De plus, seules les modifications seront soumises au CFVU.

### **3. Calendrier - décalage des rendus de mémoires**

Mme Maigret a envoyé un document qui synthétise les éléments sur les dates des jurys.

Ce document est approuvé à l'unanimité.

#### 4. Proposition d'adoption d'un document de référence enseignants/étudiants

M. Jugé prend la parole pour expliquer que les élus étudiants souhaitent la mise en place, pour chaque cours, d'un document – syllabus – présentant le déroulement et la nature de l'enseignement proposé

Mme Landmann explique que ce document servira de base pour que l'étudiant puisse se projeter pour faire ses études et choisir ses enseignements en toute connaissance de cause. Cela devrait également permettre de favoriser leur réussite, en explicitant notamment certains attendus implicites de l'enseignant. Comme le ROF n'est pas assez explicite et complet, elle propose ce syllabus qui est une feuille de route pour les étudiants. Transmettre ce document écrit dès le tout premier cours permettrait à l'enseignant de ne pas réexpliquer les choses et à l'étudiant de bien appréhender ses études (vue d'ensemble du semestre, rattrapage de cours, exposé précis du dispositif des examens, etc.).

Ce syllabus a eu un retour positif de la part des étudiants contactés. De plus, ce document est particulièrement important dans le cadre de la continuité pédagogique en cas de confinement. M. Jugé renchérit sur le fait que ce document doit être pris comme un outil et un document de référence.

Une discussion s'engage sur ce document. Mme Deboos demande que ce syllabus, qui est un engagement pour l'enseignant, soit aussi un engagement des étudiants: si c'est un engagement dans les deux sens, alors cette démarche peut être retenue.

M. Boyer renchérit en disant que le document peut être perçu comme une espèce de contrat pédagogique entre les deux parties. M. Jugé ajoute que ce document regroupe toutes les informations nécessaires permettant de décrire le cours et son déroulement. Il demande que ce document puisse être mis en place dès le début de la rentrée de septembre 2020 et que sa mise à disposition soit mentionnée en préambule des MECC. Ce sera aussi un outil évolutif et ce sera une autre façon de travailler.

Mme Balas trouve ce document très intéressant notamment pour les étudiants étrangers qui demandent des informations sur les cours pour leur université d'origine. Ce document peut aussi servir pour valider leur contrat pédagogique pour une bonne visibilité de leur échange et est nécessaire pour le processus d'engagement des deux côtés. Elle y souscrit complètement.

M. Somé dit que ce document clair permettrait d'ajouter des modalités propres à des cours.

Mme Landmann remercie les enseignants pour ces remarques et indique qu'il serait bon qu'à chaque changement, le syllabus soit retransmis aux étudiants pour toujours être à jour ; ce sera donc un outil évolutif.

M. Boyer indique que ce sera effectivement plus que nécessaire d'avoir un outil de ce type au regard du re-confinement éventuel.

Mme Lamine déclare que c'est un très bon outil et que l'on pourrait le mettre sur les pages web personnelles des enseignants pour une meilleure accessibilité de tous. Elle soutient complètement ce projet.

Mme Landmann aimerait que ce document soit présenté en Assemblée Générale des enseignants.

M. Boyer propose de soumettre au vote cette demande des étudiants à savoir

"Le Conseil de la Faculté des Sciences sociales s'engage par son vote, ainsi que par un ajout au règlement des MECC, à généraliser l'usage du syllabus au sein de la Faculté. Celui-ci est conçu comme un outil pédagogique de communication envers les étudiants – comprenant a

*minima* les informations proposées dans l'exemple présenté ce jour et annexé au compte-rendu du conseil de Faculté – qui sera transmis au plus tard à la date du premier cours aux étudiants ainsi qu'au secrétariat pédagogique concerné."

Et que la phrase ci-dessous soit ajoutée aux règlements des MECC :

### **Disposition concernant les formations en CCI et en CT/CC de la faculté des sciences sociales :**

"La Faculté des sciences sociales précise que : « *Les étudiants doivent pouvoir disposer d'un syllabus (tel que défini à minima par la résolution du conseil de faculté du 7 mai 2020) fourni par l'enseignant responsable du cours. Ce syllabus devra être transmis à l'étudiant et à la scolarité pour le premier cours au plus tard. Il devra en outre être retransmis en cours de semestre si les modifications tel que prévues par la résolution du conseil devaient avoir lieu.* »"

Le conseil de faculté vote pour à l'unanimité. Le projet sera présenté en AG début juillet.

Le modèle proposé et voté par le Conseil de Faculté est en annexe du présent compte-rendu. Il indique les informations minima que chaque syllabus contiendra, sans impliquer de contraintes particulières sur le plan de la forme, ni de limitation de contenu sur le plan du fond.

### **5. Vote des MECC 2020-2021 – Les MECC sont disponibles sur Seafile à partir du 20 avril 2020**

<https://seafile.unistra.fr/d/db1de58c4eb94e109091/>

Après discussions et remarques, ces modifications des MECC seront revues et votées lors du conseil de faculté du 14 mai prochain.

### **6. Rapport annuel des directeurs d'instituts attendu pour le 30 avril**

Ce point est reporté au conseil de faculté du 14 mai.

### **7. Dialogue de gestion 2021**

- De la nécessité de recruter des professeurs à la Faculté des Sciences sociales – C. Delcroix :

Au nom du laboratoire DynamE, Mme Delcroix demande que le poste de PR qu'occupait M. Watier puisse être gardé en poste de PR. Le laboratoire pourra remonter le profil du poste.

M. Boyer rappelle que le profil de poste n'est pas uniquement défini par un laboratoire de recherche, qu'il doit être motivé par les besoins pédagogiques de la composante. Il explique que de toute façon, une demande de poste de PR sera faite car pour le central deux postes de MCF sur un poste de PR est trop coûteux. La Faculté a donc bénéficié de cette mesure.

M. Boyer propose de soumettre au vote le fait que « le conseil de faculté soutient la demande support de PR rattaché au laboratoire DynamE lors du dialogue de gestion » : vote à l'unanimité moins une abstention..

Le conseil vote donc pour à condition que le profil soit donné aux membres du conseil.

- Demandes émanant des instituts : sera traité au conseil de faculté du 14 mai.

### **8. Point d'information : renouvellement des PAST**

M. Hamman explique que le comité des experts s'est réuni le 4 mai dernier et a voté pour le renouvellement deux collègues : Mme Wolff (ceris) et M.Zoungrana (IUAR) tous les deux à temps partiel. Le conseil restreint du jour traitera également de ce renouvellement.

Pour les ATER, la campagne est lancée et les dossiers seront dématérialisés au vu de la situation sanitaire actuelle.

La campagne s'ouvre le 11 mai et le comité sera réuni autour du 11 juin.

M. Boyer aborde le problème des stages des étudiants.

Ces stages peuvent reprendre en télétravail et si c'est in situ, le tuteur doit s'assurer des conditions sanitaires : la responsabilité du tuteur est entièrement engagée.

Il faut privilégier les stages obligatoires par rapport à ceux qui sont facultatifs.

M. Cordazzo ajoute qu'il faut voir les stages au cas par cas en prenant la précaution de s'assurer que toutes les conditions sanitaires soient réunies avec le référent, le tuteur et l'organisme d'accueil.

Après discussions et échanges, le conseil de faculté rappelle à la prudence et indique que notre responsabilité morale est engagée pour un bon déroulement de ces stages préconisés en télétravail.

### **9. Évocation de la rentrée de septembre 2021**

- Aménagement du calendrier de rentrée. Proposition d'un décalage du calendrier d'une semaine par rapport au calendrier de l'Unistra.

M. Boyer propose que le début de la rentrée soit décalé d'une semaine pour tous les cursus de la licence aux masters : vote du conseil à l'unanimité.

- Anticiper le fait que nous risquons peut-être de ne pas faire des cours à plus de 50 étudiants en présentiel.

Mme Deboos demande s'il y aura des salles de cours plus grandes. Mme Maigret indique que non pour le moment. M. Boyer lui indique que la construction de nouveaux bâtiments n'est pas prévue d'ici septembre.

- E-candidat : question de l'acceptation en Master d'étudiants n'ayant pas fait de Licence de Sciences sociales :

M. Boyer indique que pour les étudiants candidats aux masters, qui n'ont jamais fait de sciences sociales, il ne faut pas hésiter à leur proposer plutôt une licence 3 de sociologie, ethnologie ou développement social que de les accepter en Master. Une acceptation en Master d'étudiants n'ayant jamais fait de Sciences sociales un mauvais signal envoyé à nos étudiants de Licence.

### **10. Point sur les TD attachés aux CM optionnels en L2**

M. Hamman aborde le problème des TD en L2 attachés aux CM. M. Wintz explique que, en effet, suite à une baisse significative d'étudiants dans les options et pour des questions pédagogiques, il faudrait remettre en place 2 TD par rapport aux 3 CM que les étudiants choisissent chaque semestre dans l'UE thématique, pour avoir une certaine continuité. L'évaluation serait assouplie entre les CM et les TD.

Mme Lamine est d'accord avec ce principe car en L2, les étudiants ne sont pas encore décidés pour le choix des masters donc ces TD en lien avec les masters est pertinent.

M. Boyer pose le problème des volumes horaires : passer les TD texte à 12h ; doubler les TD de 2<sup>ème</sup> année ; la même chose pour les cours optionnels avec deux évaluations en passant un certain nombre de TD en évaluation orale et plus d'ECI dans les cours magistraux. Les modalités de ces enseignements de L2 seront revues la semaine prochaine ; l'idée étant de proposer 2 TD dans les options avec un contrôle intégral sur l'UE1 ; Il propose une visio avec les étudiants pour en discuter.

Les modalités de ces L2 seront revues la semaine prochaine ; l'idée étant de proposer 2 TD dans les options avec un contrôle intégral sur l'UE1 ; Il propose une visio avec les étudiants pour en discuter.

#### **11. Point sur les conseils de perfectionnement**

Ce point sera abordé au conseil de faculté du 14 mai prochain.

#### **12. Point d'information : mise en place d'une préparation à l'agrégation de Sciences économiques et sociales à la FSEG à la rentrée 2020**

Ce point sera abordé au conseil de faculté du 14 mai prochain.

#### Conseil restreint aux EC élus

Validation de la délibération du Comité des experts du 4 mai

M. Hamman propose que le conseil restreint vote sur les fiches de renouvellement de ces dossiers pour les deux collègues concernés à savoir Mme Wolff et M. Zougrana,

Validé à l'unanimité

La séance est levée à 19H 10.

Informations minima demandées (sur la forme comme le fond, l'exemple peut être adapté ou augmenté selon les préférences de l'enseignant.e)	
Titres des parties	A remplir par l'enseignant.e
Intitulé du cours	
Description du contenu de l'enseignement	<p>Il ne s'agit pas d'une description de la thématique générale, mais bien du cours en lui-même. Exemple : Pour un cours d'« anthropologie du patrimoine », il ne s'agit pas d'annoncer tout ce que recouvre ce champ de recherche ou son histoire, mais bien de détailler ce que ce cours précisément d'anthropologie du patrimoine compte adresser comme problématiques ou sous-thématiques en classe-là. Le cadrage théorique peut aussi être indiqué à cet endroit si nécessaire, de même que les éventuels prérequis qui seraient déjà attendus. <b>A titre indicatif, cette partie pourrait comprendre 10-20 lignes, mais sans problème plus si l'enseignant.e le souhaite.</b></p>
Compétences à acquérir	Cette partie <b>devrait logiquement faire apparaître la cohérence de l'U.E. dont relève le cours</b> , mais l'enseignant pourrait être plus précis sur les modalités d'acquisition de compétences s'il le juge utile ou adapté à sa discipline/matière enseignée
Bibliographie	<p><b>Lectures obligatoire et/ou recommandées à préciser.</b> L'idéal serait d'indiquer au minimum la bibliographie essentielle, qui ne correspondrait donc qu'au nombre limité d'ouvrages que l'enseignant.e recommanderait à tous ses étudiants.</p>
Dates de début et de fin du cours, durée d'une séance, nombre de séances, vol. horaire total du cours.	<p><b>Si changement, il serait indispensable de retransmettre le syllabus corrigé.</b> La salle pourrait être indiquée à cet endroit également si possible.</p>
Programme/Objectifs des séances	<p>L'objectif étant de permettre à l'étudiant d'avoir <b>une vue d'ensemble dès le premier cours de ce qui sera traité au fil du semestre</b>, d'expliquer le thème ou le programme, et d'indiquer l'objet prévu de chaque séance (<b>programme qui est naturellement indicatif mais qui relève tout de même d'un contrat tacite d'apprentissage</b>). Si un travail non évalué est <b>attendu</b> de la part des étudiants (exemple : pour telle séance, lecture de tel article), c'est dans cette section qu'il doit être mentionné. <b>De même, les dates de rendus ou d'examens doivent être indiquées</b>, et si modification, donner lieu à une retransmission.</p>
Modalité(s) d'évaluation explicitée(s)	<p>L'idée étant d'une part de permettre à l'enseignant.e de <b>ne pas perdre de temps sur la seule explication/répétition orale des consignes</b>, et d'autre part de permettre aux éventuelles questions précises et de détail qui pourraient rester suite à la lecture de ce document par les étudiants dès la rentrée, et d'autre part de permettre aux étudiants de <b>s'approprier leur préparation pour l'examen, d'optimiser leur organisation dès le début du cours, et d'anticiper les éventuels changements</b>. <b>Cette partie comprend l'explicitation des attentes particulières de l'enseignant.e, la nature précise de l'examen, ses caractéristiques, la manière de travailler préconisée, et dans une certaine mesure la manière d'évaluer.</b> Si possible (par exemple dans le cas d'examen écrit), mentionner ces modalités avec un exemple de sujet corrigé ou partiellement corrigé.</p>